



Réunion du 20 janvier 2020

Responsable Commission : M. Paul BRIDEAU : 06-26-29-49-27

Membres : MM. Jean-Luc AUGEREAU : 06-65-24-14-40 - Jean-Louis MICHEL : 06-79-04-61-39

### COURRIERS RECUS

Cours : changement de stade pour coupe U15.

Essor : absence d'arbitre en coupe U18 : noté.

Filerin : changement de stade pour match U15.

Goal Foot : changement de stade pour coupe U15 ; changement de stade pour match U18.

Montagnes du Matin : changement de stade et d'horaires pour matchs U15.

Ouches : rencontres U18 sur le stade d'Ouches à partir du 25 janvier.

Pouilly les Nonains : souhait pour équipe 2 en U13.

Sail les Bains : plateau U11 annulé.

### AVIS AUX CLUBS

**Rappel important : si, pour une raison quelconque, vous êtes contraint d'annuler une rencontre ou un plateau, vous devez impérativement prévenir les clubs et les officiels (arbitre, délégation) concernés, en priorité par mail officiel.**

### COUPES DU ROANNAIS

La suite du 1<sup>er</sup> tour aura lieu sur le terrain du premier nommé :

#### **- U18**

**samedi 29 février, à 14h30 :**

Loire Sornin – Le Coteau

**Samedi 7 mars, à 14h30 :**

Filerin – Roannais Foot 42 (2) ; Goal Foot – Rhins Trambouze ; Est Roannais – Riorges.

#### **- U15**

**Dimanche 1<sup>er</sup> mars, à 10h :**

Roanne Parc – Est Roannais.

**dimanche 8 mars, à 10h :**

Parigny – Avenir Cote ; Le Coteau – Riorges.

### U18

#### **CHANGEMENT D'HORAIRE**

A compter du **samedi 1<sup>er</sup> février**, et sauf demande particulière et justifiée des clubs, les rencontres des championnats U18 débiteront à **15h**.

#### **D2 Poule B**

La rencontre n°217892, Goal Foot 1 – Avenir Cote 1, programmée le **samedi 25 janvier à 14h30**, est inversée et devient **Avenir Cote 1 – Goal Foot 1**, sur le **stade de Renaison**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **M. Sefer SAVSET**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°21789255, **Avenir Cote 1 – Commelle 1**, annulée le 07/12/19, est reprogrammée le **samedi 7 mars à 15h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°21789259, **Essor 1 – Chambéon Magneux 1**, annulée le 14/12/19, est reprogrammée le **samedi 7 mars à 15h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

#### **D3 Poule D**



La rencontre n°22158503, **Goal Foot 2 – Riorges 1**, programmée le **samedi 1<sup>er</sup> février à 14h30**, aura lieu sur le **stade de Régnny** (au lieu de St Symphorien de Lay). Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°22158491, **Filerin 1 – Le Coteau 2**, annulée le 14/12/19, est reprogrammée le **samedi 29 février à 15h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

### U15

#### **D2 Poule B**

La rencontre n°21789625, **Montagnes du Matin 1 – Pays de Coise 1**, programmée le **dimanche 26 janvier**, aura lieu sur le **stade de Chambost-Longessaigne, à 10h30** (au lieu de 10h). Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Melle. Manon DEMEURE**, sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°21789611, **Avenir Cote 1 – Chambéon Magneux 1**, annulé le 08/12/19, est reprogrammée le **dimanche 1<sup>er</sup> mars à 10h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

#### **D3 Poule D**

La rencontre n°22158555, **Est Roannais 1 – Villers 1**, annulée le 01/12/19 puis le 22/12/19, est reprogrammée le **dimanche 8 mars à 10h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

#### **D4 Poule D**

La rencontre n°22158698, **Montagnes du Matin 2 – Goal Foot 1**, programmée le **dimanche 26 janvier**, aura lieu sur le **stade de Chambost-Longessaigne, à 9h** (au lieu de 10h). Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°22158700, **Nord Roannais 1 – Riorges 2**, programmée le **dimanche 2 février à 10h**, est inversé et devient **Riorges 2 – Nord Roannais 1**. Accord des deux clubs.

La rencontre n°22158685, **Essor 2 – Finerbal 2**, annulée le 08/12/19, est reprogrammée le **dimanche 8 mars à 10h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

### **REPROGRAMMATION DES MATCHS**

Voici la liste des rencontres non disputées qui restent à reprogrammer :

- **D2 Poule B** : Chambéon Magneux 1 – Loire Sornin 1 (J9).
- **D3 Poule D** : Finerbal 1 – Roanne Parc 1 (J2).
- **D4 Poule D** : Essor 2 – Finerbal 2 (J3).

### U13

#### **Poules 2<sup>ème</sup> phase**

Après quelques remarques que nous avons prises en considération, voici les poules officielles pour la 2<sup>ème</sup> phase de la saison, en vous rappelant qu'elle débutera le **samedi 1<sup>er</sup> février**.

Le calendrier sera disponible sur le site du District en fin de semaine.

#### **EXCELLENCE (9)**

Avenir Cote 1 – Est Roannais 1 – Goal Foot 1 – Le Coteau 1 – Loire Sornin 1 – Montagnes du Matin 1 – Roannais Foot 42 (4) – Roanne Fc 1 - Villers 1.

#### **PROMOTION EXCELLENCE (9)**

Bois Noirs 3 - Essor 1 – Filerin 1 – Le Coteau 2 - Nord Roannais 1 – Parigny 1 - Pouilly les Nonains 1 - Roanne Parc 2 – Val d'Aix 1.

#### **HONNEUR A (8)**



Est Roannais 2 – Finerbal 1 – Montagnes du Matin 2 – Rhins Trambouze 1 - Riorges 2 – Roanne Fc 2 - Roanne Portugais 1 – Villerest 1.

### HONNEUR B (8)

Avenir Cote 2 – Bussièrès 1 – Cours 1 – Goal Foot 2 – Loire Sornin 2 – Parigny 2 - Riorges 3 (Fém.) – Roanne Matel 1.

### PROMOTION (8)

Avenir Cote 3 – Cours 2 – Le Coteau 3 - Mably 1 – Pouilly les Nonains 2 - Riorges 4 - Val d'Aix 2 – Villers 2.

### FESTIVAL PITCH

Le 2<sup>ème</sup> tour aura lieu le **samedi 25 janvier, à partir de 14h (2 qualifiés pour le tour suivant).**

Poule C : St Chamond – La Fouillouse – Sorbiers Talaudière – **Bois Noirs** (à Sorbiers ou La Talaudière)

Poule J : St Charles Vigilante – Bourg Argental – **Riorges** – St Marcellin en Forez (à L'Etivallière – St Etienne à 13h).

Poule L : St Victor sur Loire – **Roannais Foot 42** – Cellieu – Oc Ondaine (à Feurs)

Poule N : **Loire Sornin – Roanne Parc – Roanne Portugais – Villers** (à St Nizier sous Charlieu).

Poule O : **Avenir Cote – Essor – Finerbal – Le Coteau** (stade Pré des Bœufs – Le Coteau).

Poule P : **Est Roannais – Filerin – Goal Foot – Pouilly les Nonains** (à St Just la Pendue).

### CHALLENGE PITCH

Le 2<sup>ème</sup> tour aura lieu le **samedi 25 janvier, à partir de 14h.**

Poule 3 : Roche St Genest 2 – Andrézieux Bouthéon 4 – Olympique St Etienne 2 – **Roannais Foot 42 (2)** (à Chateauneuf à 13h30)

Poule 4 : Olympique Montcel 2 – Feurs 4 – **Roannais Foot 42 (4)** – Feurs 3 (à Panissières)

Poule 5 : Cote Chaude 2 – **Le Coteau 2** – Roche St Genest 3 (à L'Horre)

Poule 7 : Pays de Coise 2 – Cellieu 3 – **Roannais Foot 42 (3)** (lieu à préciser)

Poule 14 : **Est Roannais 2 – Goal Foot 2 – Pouilly les Nonains 2 – Riorges 4** (à St Just la Pendue).

Poule 15 : **Parigny 2 – Riorges 3 – Roanne Fc 2 – Roanne Parc 2** (à Riorges)

### EXTRAITS DU REGLEMENT

#### ARTICLE 2 : QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES JOUEUSES

- Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au « Festival Foot U13 » que pour un seul club au cours de la même saison.
- Le nombre de joueurs et joueuses titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 au maximum ayant changé de club hors période (article 160 des Règlements Généraux).
- Autoriser de surclasser 3 U11 au maximum.
- La mixité est autorisée pour les filles, y compris U14F, dans les équipes garçons (article 73 des Règlements Généraux).
- Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées, puis validées par le District.

#### ARTICLE 3 : TOURS QUALIFICATIFS DISTRICT

La phase départementale se déroule sur plusieurs tours, suivant le calendrier et le tirage établis par la Commission Technique et la Commission des Jeunes du District.

Les tours qualificatifs se déroulent sur 16 sites et sont organisés avec des poules de 4 équipes.

Chaque équipe jouera trois matchs de 20' (si 3 équipes = 2 matchs de 30'). Deux équipes par poule sont qualifiées pour le tour suivant.

Ensuite les ½ finales se déroulent sur 8 sites. Chaque équipe jouera trois matchs de 20'. Une équipe par poule est qualifiée pour la finale départementale.

Dans chaque groupe, un classement sera établi par addition de points, selon le barème suivant :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité ou forfait : -1 point

En cas d'ex-æquo à l'issue des matchs de poule, les équipes sont départagées selon les critères suivants :

1- Deux équipes ex-æquo : différence de buts particulière.

Trois équipes ex-æquo : différence de buts générale entre les trois équipes concernées.

- 2- Différence de buts générale.
- 3- Meilleure attaque.
- 4- Meilleure défense.
- 5- 3 tirs au but, puis « mort subite ».



### ARTICLE 4 : FINALE DEPARTEMENTALE

Le plateau final réunira 16 clubs qualifiés issus des phases départementales, selon la formule « échiquier ».

Le règlement de la finale départementale pourra être modifié suivant les directives données par Direction Technique Nationale.

Lors de cette finale départementale, toutes les équipes devront effectuer plusieurs épreuves (défis techniques, quizz, matchs).

Le nombre d'équipes qualifiées pour la finale régionale sera défini par la commission régionale compétente, ultérieurement.

### ARTICLE 5 : REGLEMENTATION

Les lois du jeu du « Football à 8 », ainsi que le règlement du « Festival Pitch U13 » seront appliquées, et tous les cas non prévus aux règlements seront tranchés par la commission d'organisation du District. Les décisions seront sans appel.

### ARTICLE 6 : ARBITRAGE

**FESTIVAL PITCH** : pour les tours 1 et 2, il est assuré par les dirigeants des équipes en présence.

L'arbitrage de la phase finale départementale, voire des ½ finales, est assuré par des arbitres du District, géré par la Commission des Jeunes Arbitres.

**CHALLENGE PITCH** : sur les différents tours, il est assuré par les dirigeants ou des jeunes des équipes en présence.

### U11 – 2<sup>ème</sup> phase

La 2<sup>ème</sup> phase débutera le **samedi 7 mars**. Vous pouvez émettre vos souhaits (changement de niveau, équipe supplémentaire, etc...), en envoyant un courriel à la Délégation du Roannais **jusqu'au 9 février**.

### U9 – 2<sup>ème</sup> phase

Elle débutera le **samedi 14 mars**. Vous pouvez émettre vos souhaits, en envoyant un courriel à la Délégation du Roannais, **jusqu'au 9 février**. La commission vous rappelle que cette 2<sup>ème</sup> phase est constituée par deux niveaux (District 1 et District 2). Lorsque vous enverrez vos souhaits, veuillez indiquer dans quel niveau vous souhaitez voir évoluer vos équipes.

### U7 – 2<sup>ème</sup> phase

Elle débutera le **samedi 14 mars**. Vous pouvez émettre vos souhaits (changement de niveau, équipe supplémentaire, etc...), en envoyant un courriel à la Délégation du Roannais, **jusqu'au 9 février**.